



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°03-2018-122

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2018

# Sommaire

## **03\_Préf\_Préfecture de l'Allier**

03-2018-12-07-001 - Extrait de l'arrêté modificatif n°3448/2018 du 7 décembre 2018 modifiant l'arrêté n°3413/2018 du 3 décembre 2018 portant déclaration d'utilité publique le projet de travaux d'aménagement et de mise en place d'équipements sportifs et de loisirs sur le territoire de la commune de Creuzier-le-Neuf, à la demande de l'établissement public foncier SMAF Auvergne pour le compte de la commune de Creuzier-le-Neuf et déclaration de cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation dudit projet. (1 page)

Page 3

## 03\_Préf\_Préfecture de l'Allier

03-2018-12-07-001

Extrait de l'arrêté modificatif n°3448/2018 du 7 décembre 2018 modifiant l'arrêté n°3413/2018 du 3 décembre 2018 portant déclaration d'utilité publique le projet de travaux d'aménagement et de mise en place d'équipements sportifs et de loisirs sur le territoire de la commune de Creuzier-le-Neuf, à la demande de l'établissement public foncier SMAF Auvergne pour le compte de la commune de Creuzier-le-Neuf et déclaration de cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation dudit projet.

Extrait de l'arrêté n° 3448 / 2018 du 7 décembre 2018 modifiant l'arrêté n°3413/2018 du 3 décembre 2018 portant déclaration d'utilité publique le projet de travaux d'aménagement et de mise en place d'équipements sportifs et de loisirs sur le territoire de la commune de Creuzier-le-Neuf, à la demande de l'établissement public foncier SMAF Auvergne pour le compte de la commune de Creuzier-le-Neuf et déclaration de cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation dudit projet

**Article 1<sup>er</sup>** : L'état parcellaire suivant se substitue à l'annexe de l'arrêté n°3413/2018 du 3 décembre 2018 concernant la parcelle ZH 415 :

REFERENCES	ETAT PARCELLAIRE					Commune : CREUZIER LE NEUF			
UF 7	DUP- Equipements publics								
INDICATIONS CADASTRALES				PROPRIETAIRES		EMPRISES		RELIQUATS	
ADRESSE	PARCELLE	NATURE	SURFACE (m2)	ETAT CIVIL	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (m²)	NUMERO CADASTRAL	SURFACE (m²)
Les Chenevières	ZH 415	Prés	9565	1. Monsieur ROCHE Hubert, Jean* époux de Aline, Marie, Louise MARTIN Demeurant : 3 Rue De Palabost 03300 CREUZIER-LE-NEUF	Né le 27/08/1939 à 03300 CUSSET	415	9565	0	0

\* n'a pas satisfait aux obligations de l'article R 131-7 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

**Article 2** : Le reste sans changement.

**Article 3** : Cette modification prend effet à la date de signature du présent arrêté.

**Article 4** : Un extrait du présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

**Article 5** : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, 6 Cours Sablon - 63033 Clermont-Ferrand Cedex, dans un délai de deux mois qui commencera à courir à compter de sa notification individuelle aux intéressés pour la cessibilité.

**Article 6** : Le secrétaire général de la préfecture de l'Allier, l'établissement public foncier SMAF Auvergne, le maire de Creuzier-le-Neuf, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera transmise pour information à la sous-préfète de Vichy.

La préfète,  
Pour la préfète et par délégation,  
Le secrétaire général,

*Signé*

Dominique SCHUFFENECKER